



Argent en banque livret A et compte courant

Par **feenature26**, le 17/11/2016 à 15:35

Bonjour,
Ma maman a actuellement un livret A en Banque. On me conseille de tout retirer afin que l'état ou un notaire, ne puisse pas venir puiser dans ce peu de bien, lorsque qu'elle va décéder. Est ce vrai ?
Et pour le compte courant est ce la même chose ?
Merci d'avance pour votre réponse.

Par **jos38**, le 17/11/2016 à 16:10

bonjour. si votre mère décède sans dette, il n'y aura pas de problèmes. la banque bloquera ses comptes à son décès comme pour tout le monde puis quand la succession sera réglée, vous pourrez toucher cet argent. le livret A est plafonné, elle ne doit pas avoir une fortune. maintenant si elle est malade et que vous craignez de manquer d'argent à son décès, rien ne lui interdit d'en retirer pour le garder chez elle